



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....15  
Quorum..... 8  
Présents..... 12  
Votants.....15  
Procurations.....3

Date de la convocation : 23/09/2024

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise,  
JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine,  
VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-  
Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL  
Claude, VIDAL Didier

**PROCURATIONS :** Monsieur VERGUES Michel a donné procuration  
à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné  
procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIÉ Allan a  
donné procuration Monsieur Damien QUATREFAGES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SÉANCE N° 13  
DÉLIBÉRATION N° 1**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 13  
DÉLIBÉRATION N° 2**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2024**

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 19 juillet 2024 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 19 juillet 2024.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 13  
DÉLIBÉRATION N° 3**

**AUTONOMIE FINANCIÈRE DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE**

Monsieur le Maire expose que les services publics à caractère industriel et commercial que les collectivités ont choisi d'exploiter en régie doivent obligatoirement être dotés a minima de l'autonomie financière.

A ce titre, ils sont suivis dans le cadre d'un budget rattaché, c'est à dire d'un budget disposant de son propre compte 515 "compte au Trésor" et non d'un compte de liaison renvoyant au compte 515 de la commune.

Actuellement, le service "Station-service" est géré par la commune mais le budget n'a pas l'autonomie financière exigée par le CCCT.

Il est donc nécessaire de transformer ce budget en budget doté de l'autonomie financière.

Le conseil municipal approuve la transformation du budget annexe de la Station-service en budget doté de l'autonomie financière à compter du 01/01/2025, et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 13  
DÉLIBÉRATION N° 4**

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT – FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1ère classe en raison du départ d'un agent, le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet à 35 heures par semaine, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1er novembre 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2024.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur - ancien effectif 0 - nouvel effectif 1

Le conseil municipal adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 13  
DÉLIBÉRATION N° 5**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif (construction d'une mezzanine dans la réserve de la salle d'animation pour un montant de 4 290 €), Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-2312 : DIVERS		4 290.00 €
D 2158-2312 : DIVERS	4 290.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 290.00 €</b>	<b>4 290.00 €</b>

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 13**  
**DÉLIBÉRATION N° 6**

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif (signature d'un contrat de maintenance de la station d'épuration avec Veolia pour un montant de 6 600 €), Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6156 : Maintenance		6 600.00 €		
D 618 : divers	3 600.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>6 600.00 €</b>		
R 70611 : Redev. assainissement collectif				3 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab. prest serv. mar</b>				<b>3 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>6 600.00 €</b>		<b>3 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 000.00 €</b>		<b>3 000.00 €</b>

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**QUESTIONS DIVERSES**

- Décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil :
  - 3 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ;
  - Devis diagnostic énergétique pour la location d'un studio au ILM du Périgoul ;
  - Remplacement d'extincteurs périmés ;
  - Nettoyage de la salle d'animation et de l'école pour un montant de 216 € ;
  - Branchement des eaux usées de la maison de M. André, rue du Malpas, pour 678,96 € ;
  - Construction d'une mezzanine dans la réserve de la salle d'animation pour 4 290 € ;
  - Signature d'un contrat de maintenance avec Veolia pour 6 600 € par an ;
  - Achat de polymères pour le traitement des boues ;
  - Remplacement d'une pompe à la station d'épuration ;
  - Achat de produits d'entretien pour l'école ;
  - Achat de sacs pour déjections canines.
- Monsieur le maire fait part au conseil d'une lettre de remerciement des Restos du Cœur.
- Monsieur le maire informe le conseil de la prolongation du droit de l'eau pour la micro-centrale de 2025 à 2027. Une étude est prévue pour le devenir de la micro-centrale de Noria.
- Un élagage d'arbres est programmé du 8 au 11 octobre 2024.
- Monsieur le maire fait part au conseil d'un problème de transmission électronique de documents comptables avec la trésorerie (3 essais sont souvent nécessaires).
- Monsieur le Maire informe le conseil d'un article du Midi Libre concernant le stockage de bouteilles d'eau minérale périmées, appartenant à une association, dans un local municipal à la Prade. Contrairement à ce qu'insinue le journaliste, ces bouteilles ne présente aucun danger pour la santé. Demande a été faite à l'association de libérer le local.
- Monsieur le Maire informe le conseil du rapport des experts qui ont examinés l'hôtel St-Jeantais en vue de sa déconstruction. Il s'avère que les murs de la maison mitoyenne, appartenant à la famille de

Crazannes sont en plus mauvais état que ceux de l'hôtel. En l'absence de travaux de consolidation, une démolition de l'hôtel mettrait en péril la maison. Une étude a été demandée pour une déconstruction partielle de l'hôtel. Un arrêté de péril concernant la maison de la famille de Crazannes est envisagé.

- Jean-Michel Daumas et Didier Vidal font part de la réunion du Pôle d'Attractivité de la Communauté de Communes. Monsieur Arnaud Viala a été élu président, Jean-Michel Daumas et Didier Vidal sont représentants de la commune.
- Des riverains ont signalé que la haie bordant la propriété de M. José Marmus empiétait sur le trottoir et entraînait une gêne pour les piétons.
- La réunion d'information sur la fibre, prévue en septembre, est reportée et sera regroupée avec la réunion sur l'hôtel St-Jeantais.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison d'une journée de formation du personnel, la mairie sera fermée le mardi 8 octobre.

La séance est levée à 21h45

le maire,  
Claude Vissac  


Le secrétaire général  
Jean Luc DRIBOUT.  
